

## GRILLE DES HONORAIRES AU 01/08/2018

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Les Honoraires de l'agent immobilier ORPI sont à la charge de l'acquéreur, à hauteur des taux affichés sur la présente grille,

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le prix de vente hors honoraires

Prix de vente hors honoraires		TAUX TTC
DE	A	
0,00 €	40 000,00 €	Forfait 3 500,00 €
40 001,00 €	200 000,00 €	7,00%
200 001,00 €	400 000,00 €	6,50%
400 001,00 €	600 000,00 €	6,00%
600 001,00 €	au-delà	5,00%

**ESTIMATION OFFERTE (offre valable pour un bien situé localement)**

RCS BAYONNE n°B320924467 - SARL au capital de 15 000 euros, Carte Pro TGCP164012016000006308 / CCI Bayonne Pays Basque, Garantie Galian

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial



## ORPI AGENCE CLEMENCEAU



Honoraires LOCATION & GESTION LOCATIVE au 01/04/2017

LOCATION	
Entremise et négociation à la charge du bailleur: offerts	
Immeubles d'Habitation	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat : 10 € TTC / m <sup>2</sup> de superficie habitable par partie
	Frais d'Etats des Lieux d'entrée : 3 € TTC/ m <sup>2</sup> de superficie habitable par partie
	Frais d'Etats des Lieux de sortie : à la charge du bailleur selon facture prestataire
Locaux Professionnels et Commerciaux	18% TTC du loyer net de la première année du bail partagés par moitié entre bailleur et preneur
Rédaction de bail seule : 150 € TTC par partie	
GESTION LOCATIVE	
<i>Rémunération à la charge du propriétaire</i>	
Biens tous types : 10,17% TTC sur les encaissements	
Garanties des Loyers Impayés, détériorations; défense et recours : 2,83% TTC sur le quittancement	
Assurance PNO : 96 € TTC / an	
Execution de tous travaux importants : 4,80 € % du montant HT des travaux à partir de 500 € TTC	
ESTIMATION OFFERTE (offre valable pour un bien situé localement)	

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

TVA au taux en vigueur 20%